

## 1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**  
 Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).  
 Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2%.  
 Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Nombre de salariés (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans					1	19	0	0	0,000%
	30 à 39 ans	22 093,03	21 988,54	-0,475%	0,000%	22	75	1	97	0,000%
	40 à 49 ans	21 504,49	22 337,66	3,730%	0,000%	14	62	1	76	0,000%
	50 ans et plus	21 913,54	22 218,67	1,373%	0,000%	12	106	1	118	0,000%
Employés	moins de 30 ans					1		0	0	0,000%
	30 à 39 ans					1		0	0	0,000%
	40 à 49 ans					3		0	0	0,000%
	50 ans et plus						2	0	0	0,000%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans							0	0	0,000%
	30 à 39 ans					1	4	0	0	0,000%
	40 à 49 ans					1	5	0	0	0,000%
	50 ans et plus						5	0	0	0,000%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans						1	0	0	0,000%
	30 à 39 ans					1	1	0	0	0,000%
	40 à 49 ans					1	2	0	0	0,000%
	50 ans et plus					1	5	0	0	0,000%
<b>Ensemble des salariés</b>		<b>18 104,69</b>	<b>18 777,89</b>	<b>3,585%</b>		<b>58</b>	<b>287</b>		<b>291</b>	<b>0,000%</b>
						<b>345</b>				

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Résultat final obtenu à l'indicateur en %\* :

0,0

Les femmes et les hommes sont à parité

Le 21/02/2024

## 2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'éc: En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés)*		Ecart de taux d'augmentation	Nombre de salariés effectif physique		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Ouvriers	100,00%	100,00%	0,000%	49	262	1	311	0,000%
Employés			0,000%	5	2	0	0	0,000%
Techniciens et agents de maîtrise			0,000%	2	14	0	0	0,000%
Ingénieurs et cadres			0,000%	2	9	0	0	0,000%
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>84,48%</b>	<b>91,29%</b>	<b>6,806%</b>	<b>58</b>	<b>287</b>		<b>311</b>	<b>0,000%</b>

\*Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Résultat final obtenu à l'indicateur en % \* :

Nombre de points obtenus sur 20 :

1

0,0

20

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40% des effectifs totaux.

Les femmes et les hommes sont à parité

Le 21/02/2024

### 3- Indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de promotion. En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	Taux de promotion (proportion de salariés promus)		Ecart de taux de promotion	Nombre de salariés (en effectif physique)		Validité du groupe (1=où, 0=non)	Effectifs valides	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
Ouvriers			0,000%	49	262	1	311	0,000%
Employés			0,000%	5	2	0	0	0,000%
Techniciens et agents de maîtrise			0,000%	2	14	0	0	0,000%
Ingénieurs et cadres			0,000%	2	9	0	0	0,000%
Ensemble des salariés	0,00%	0,00%	0,000%	58	287		311	0,000%

Indicateur calculable (1=où, 0=non) :

Résultat final obtenu à l'indicateur en % \* :

Nombre de points obtenus sur 15 :

0 Il n'y a pas eu de promotions.

INCALCULABLE  
#N/A

Le 21/02/2024

## 4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**  
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption*		Pourcentage de salariés augmentés
Total	Augmentés**	
0		

\*Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

\*\*Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

**Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :**

**Résultat final obtenu à l'indicateur en % :**

**Nombre de points obtenus sur 15 :**

0

Il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

**INCALCULABLE**

#N/A

Le 21/02/2024

## 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**  
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
2	8	10	2

\*Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

**Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :**

2

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

**Nombre de points obtenus sur 10 :**

5

Le 21/02/2024

# Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	0,0	40	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	0,0	20	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	INCALCULABLE		15	0
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>65</b>		<b>70</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>INCALCULABLE</b>		<b>100</b>

Le 21/02/2024